



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 8 janvier 2026
à 14 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 55, avenue Dupras, le jeudi 8 janvier 2026, à 14 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259309015

Adopter le Plan de soutien à l'itinérance 2026 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1252484043

Amender la résolution CA25 20 0515 afin d'apporter une modification au calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de l'année 2026.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CG Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1252484042

Désigner madame la conseillère d'arrondissement Bisma Ansari à titre de membre siégeant au conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459085

Nommer les membres du conseil d'arrondissement siégeant au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2026 et nommer les personnes-ressources qui devront acquitter les fonctions d'administration du Comité.

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Période de questions du public.

70.02

Levée de la séance

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 7
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 1

Diane BIBEAU
Secrétaire d'arrondissement substitut
Montréal, le mardi 6 janvier 2026



Dossier # : 1259309015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan de soutien à l'itinérance 2026 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

D'adopter le Plan de soutien à l'itinérance 2026 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-12-23 07:50

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1259309015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan de soutien à l'itinérance 2026 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Comme l'ensemble des territoires montréalais, l'arrondissement de LaSalle est confronté à l'enjeu de l'itinérance, dont les impacts se trouvent exacerbés en période hivernale. Dans le cadre de ses responsabilités, l'arrondissement agit en concertation avec la Ville de Montréal, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île et les organismes communautaires afin de déployer des mesures cohérentes et sécuritaires pour les personnes en situation de vulnérabilité. Cette mobilisation s'inscrit dans une approche intégrée visant à assurer la sécurité de tous, la dignité des personnes non logées et la cohésion sociale sur le territoire.

Conformément à la position de la Ville de Montréal, l'arrondissement réaffirme que les campements sur le domaine public ne constituent ni une solution sécuritaire ni une réponse durable à l'itinérance. Cependant, dans un contexte où les ressources d'hébergement sont saturées ou inadaptées aux besoins, l'arrondissement reconnaît que plusieurs personnes se réfugient dans l'espace public, sous des tentes ou des abris de fortune.

Il est donc essentiel de mettre en place des mesures temporaires et des initiatives de soutien afin de répondre aux besoins immédiats des personnes en situation d'itinérance, en attendant l'augmentation des places disponibles dans les ressources d'hébergement. Le Plan de soutien à l'itinérance de LaSalle vise à offrir des réponses concrètes et adaptées, notamment par la création d'une halte-chaleur, le renforcement des interventions de proximité et la mobilisation des partenaires communautaires, municipaux et institutionnels. Ce plan s'inscrit dans une approche humaine et concertée, axée sur la dignité, la sécurité et le bien-être des personnes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'arrondissement de LaSalle adopte un Plan de soutien à l'itinérance dans l'objectif d'identifier des mesures à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux liés à la présence de campements sur le domaine public et d'offrir des alternatives sécuritaires durant la période hivernale. En ce sens, le plan prévoit plusieurs mesures qui s'appuient sur les principes directeurs suivants :

- Adopter une approche humaine, respectueuse des droits fondamentaux et de la dignité des personnes en situation d'itinérance;
- Valoriser le travail de concertation avec les organisations qui soutiennent cette population;
- Faciliter la coordination des interventions intersectorielles afin d'assurer une réponse cohérente et efficace;
- Favoriser une cohabitation harmonieuse entre l'ensemble des citoyennes et citoyens sur le territoire.

Le détails des actions se trouvent dans le plan.

JUSTIFICATION

Le plan de soutien à l'itinérance est ancré dans les ambitions de l'arrondissement en ce qui a trait d'offrir un milieu de vie harmonieux, sécuritaire, inclusif et durable, où la ville et la nature coexistent en équilibre. Un territoire que ses citoyennes et citoyens apprécient profondément et où chacun peut s'épanouir à toutes les étapes de la vie, conformément aux orientations de la Planification stratégique 2030. De plus, le Plan contribue directement à l'orientation stratégique 3 " Une communauté solidaire, équitable et inclusive", notamment en favorisant la sécurité et le bien-être de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées à la mise en oeuvre du Plan de soutien à l'itinérance 2026 seront assumées à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux priorités du plan stratégique Montréal 2030, comme suit :

- Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.
- Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;
- Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les actions du plan seront réalisées au cours de l'année 2026, en collaboration étroite avec les ressources du milieu laSallois. Le plan se veut évolutif, en ce sens qu'il permet de s'adapter aux situations et au contexte changeant, de demeurer agile dans la mise en place de solutions et de saisir les occasions de développement qui se présentent. Un exercice de bilan sera réalisé à la fin de l'année afin d'évaluer les résultats et améliorer certains aspects au besoin.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2025-12-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs et du
développement social



Dossier # : 1252484043

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA25 20 0515 afin d'apporter une modification au calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de l'année 2026.

D'amender la résolution CA25 20 0515 afin d'apporter une modification au calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de l'année 2026, de manière à annuler la séance ordinaire du conseil d'arrondissement prévue le 12 janvier 2026.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-12-22 10:45

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1252484043

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA25 20 0515 afin d'apporter une modification au calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de l'année 2026.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 2 du règlement LAS-0005 le calendrier des séances est fixé annuellement par résolution du conseil d'arrondissement et communiqué par avis public. Les séances ont lieu à dix-neuf heures (19 h), à l'endroit désigné par résolution du conseil.
En vertu de l'article 17 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'un arrondissement doit tenir au moins dix séances ordinaires par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0515 (1258863010) - Adopter le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2026.

DESCRIPTION

Une modification de la séance du mois de janvier 2026 est requise afin de répondre aux obligations des élu (e) s aux différents conseils et comités. Il n'y aura pas de séance du conseil le 12 janvier 2026.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement sera tenue le 8 janvier 2026.
La prochaine séance ordinaire du conseil sera tenue le 2 février 2026 tel que mentionné au calendrier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-22

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1252484042

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Désignation de madame la conseillère d'arrondissement Bisma Ansari à titre de membre siégeant au conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

De désigner madame la conseillère d'arrondissement Bisma Ansari à titre de membre siégeant au conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-12-23 07:49

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1252484042

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Désignation de madame la conseillère d'arrondissement Bisma Ansari à titre de membre siégeant au conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Le cabinet de la mairesse de l'arrondissement de LaSalle souhaite nommer un nouvel élu en remplacement de monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps, en désignant madame la conseillère d'arrondissement Bisma Ansari en tant que membre siégeant au conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Intégré au réseau PME MTL, PME MTL Grand Sud-Ouest est composé d'experts qui offrent tous les services aux entrepreneurs et aux entreprises de toutes tailles et de tous les secteurs d'activité des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-18

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1255459085

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer les membres du conseil d'arrondissement siégeant au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2026 et nommer les personnes-ressources qui devront acquitter les fonctions d'administration du Comité.

De nommer les élus suivants à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 :

- Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger, à titre de président
- Madame la conseillère d'arrondissement Bisma Ansari

De nommer les personnes-ressources suivantes de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour une durée indéterminée :

- Monsieur David Fortin, à titre de conseiller en aménagement et secrétaire du Comité;
- Madame Eugénie Grenier Lamontagne, à titre de conseillère en aménagement et secrétaire suppléante du Comité.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-05 10:45

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459085

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer les membres du conseil d'arrondissement siégeant au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2026 et nommer les personnes-ressources qui devront acquitter les fonctions d'administration du Comité.

CONTENU

CONTEXTE

Pour administrer des règlements à caractère discrétionnaire, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1) exige que le Conseil d'arrondissement soit conformément doté d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU).

En vertu de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le CCU doit être constitué par un règlement adopté par le conseil d'arrondissement. Le règlement doit prévoir le nombre de membres, la durée de leur mandat et les responsabilités du CCU.

Conformément au règlement LAS-0002 « Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme », le CCU est composé de:

- six (6) personnes choisies parmi les résidents de l'arrondissement, dont trois (3) membres minimum possédant une expertise dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du génie (construction ou autre spécialité reliée au bâtiment), de l'architecture, de l'architecture du paysage ou du patrimoine, ainsi qu'une (1) personne agissant à titre de membre suppléant.
- deux (2) membres du conseil.

La durée du mandat des membres résidents est de deux (2) ans à partir de la date de leur nomination et il est renouvelable pour un maximum de quatre (4) mandats consécutifs. Un membre peut se représenter après une absence d'au moins un (1) an. La durée du mandat des membres du conseil siégeant au Comité est d'un (1) an à partir de la date de leur nomination et est renouvelable sans limite. À la fin de son mandat, un membre demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau par le conseil d'arrondissement.

Enfin, le conseil d'arrondissement doit désigner par résolution les personnes ressources qui devront acquitter les fonctions d'administration du Comité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA24 200482 (1242484053) Nommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2025
- CA23 20 0460 (1232484020) Nommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2024
- CA22 20 0447 (1217405012) Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022

DESCRIPTION

L'objectif du présent sommaire est double. D'une part, il vise à nommer les membres du conseil d'arrondissement siégeant au comité, pour une durée d'un (1) an, soit :

- Monsieur Benoît Auger, à titre de le conseiller d'arrondissement et président du CCU;
- Madame Bisma Ansari, à titre de conseillère d'arrondissement.

Ces nominations sont requises puisque le mandat d'un membre est arrivé à échéance et doit être renouvelé et puisque le conseil souhaite nommer un nouveau membre parmi les élus de l'arrondissement.

D'autre part, il vise à nommer des personnes-ressources qui devront acquitter les fonctions d'administration du Comité soit :

- Monsieur David Fortin, à titre de conseiller en aménagement et secrétaire du CCU;
- Madame Eugénie Grenier-Lamontagne, à titre de conseillère en aménagement et secrétaire suppléante du CCU;

La nomination des personnes-ressources est requise en raison du changement de personnel au niveau de la direction responsable.

Il est à noter qu'aucun membre citoyen n'est à nommer en ce moment, puisqu'aucun mandat n'est arrivé à échéance.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce Comité répond à l'axe 3.4 - valoriser la participation citoyenne, de l'orientation 3 de la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-12-17